

## **SÉANCE ORDINAIRE DU 12 AOÛT 2013**

À une séance ordinaire du Conseil municipal d'Adstock tenue le lundi, 12 août 2013 à 19h30 en la salle du chalet des loisirs du secteur Sainte-Anne-du-Lac, conformément aux dispositions du Code municipal du Québec, sont présents aux délibérations : monsieur le Maire René Gosselin, madame la conseillère Martine Poulin, messieurs les conseillers Ghislain Vallée, David Blanchette, Denis Marc Gagnon, Michel Rhéaume et Ghislain Jacques,

Tous membres du conseil et formant quorum sous la présidence de monsieur le Maire René Gosselin.

Le directeur général et secrétaire-trésorier assiste à la séance et agit à titre de secrétaire de l'assemblée. Le premier magistrat souhaite la bienvenue aux quelque 20 personnes présentes à cette séance.

**13-08-160**

### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture de la séance;
2. Mot de bienvenue;
3. Adoption de l'ordre du jour;
4. Procès-verbal : adoption des textes;
5. Dépôt des états financiers au 31 juillet 2013;
6. Autorisation de paiement des dépenses du mois de juillet 2013;
7. Avis de motion : projet de règlement numéro 150-13 amendant le règlement numéro 98-08 afin de soustraire quiconque de l'obligation d'obtenir une permission au préalable pour allumer des pétards et des feux d'artifice;
8. Endossement des marges de crédit du comité des loisirs Sacré-Cœur-de-Marie et du comité des loisirs Saint-Daniel;
9. Office municipal d'habitation d'Adstock : approbation du budget 2013 révisé;
10. Étude et décision concernant la demande de dérogation mineure présentée par monsieur Denys Falardeau;
11. Dossier Nicole Cloutier : recommandation municipale auprès de la CPTAQ;
12. Dossier Françoise Robert : recommandation municipale auprès de la CPTAQ;
13. Dossier municipalisation du chemin J.-E.-Fortin, renouvellement de l'avis d'imposition de réserve : mandat au procureur;
14. Visites préventives d'incendie à domicile des niveaux de risque 1 et 2, secteur desservi par la brigade incendie de la Ville de Thetford Mines : mandat d'inspection;
15. Cueillette et transport des vidanges et des matières recyclables : approbation du devis et autorisation d'appel d'offres;
16. Rémunération du personnel électoral;
17. Établissement d'un comptoir postal au centre communautaire intergénérationnel : autorisation de signature du protocole avec Postes Canada;
18. Construction du centre communautaire intergénérationnel : recommandation de paiement #1 à l'entrepreneur «Maxima Construction Cité Inc.»;
19. Panneaux de signalisation flexibles : autorisation d'achat;
20. Demande d'autorisation d'allumer des feux de camp et d'artifice;
21. Affaires diverses;
22. Correspondance et rapports;
23. Période de questions;
24. Levée ou ajournement de la séance.

Puisqu'aucun sujet n'est ajouté au point «Affaires diverses»,  
Il est proposé par le conseiller Denis Marc Gagnon,  
Appuyé par le conseiller Ghislain Jacques,  
Et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

13-08-161

**PROCÈS-VERBAL : ADOPTION DES TEXTES**

Puisque tous les membres du conseil présents affirment avoir reçu, dans les délais prescrits par la loi, les textes du procès-verbal de la séance du mois de juillet 2013, ceux-ci soutenant les avoir lus et les déclarants conformes aux discussions,

Il est alors proposé par le conseiller Michel Rhéaume,  
Appuyé par le conseiller David Blanchette,  
Et résolu d'approuver les textes tels que présentés.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

**DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS AU 31 JUILLET 2013**

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose, séance tenante, les états financiers au 31 juillet 2013. Chacun des élus reçoit son exemplaire.

Monsieur le maire invite chacun des élus municipaux à prendre connaissance des données inscrites aux états financiers. Advenant des questionnements, lors d'une séance de travail subséquente, les réponses pourront être rendues.

13-08-162

**DÉPENSES ET APPROBATION DE PAIEMENT**

Puisque tous les membres du conseil présents affirment avoir pris connaissance de la liste des dépenses acquittées et à payer pour le mois en cours et s'en déclarent satisfaits,

Il est proposé par le conseiller Michel Rhéaume,  
Appuyé par le conseiller Ghislain Vallée,  
Et résolu d'accepter la liste des paiements effectués et d'autoriser le paiement des montants inscrits sur cette liste. Les déboursements totaux du mois se chiffrent à 806 807.52 \$.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

AVIS DE

**PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 150-13 AMENDANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 98-08 AFIN DE SOUSTRAIRE QUICONQUE DE L'OBLIGATION D'OBTENIR UNE PERMISSION AU PRÉALABLE POUR ALLUMER DES PÉTARDS ET DES FEUX D'ARTIFICE**

MOTION

Un avis de motion est donné par la conseillère Martine Poulin qu'elle proposera, elle ou tout autre conseiller lors d'une séance subséquente, l'adoption d'un règlement portant le numéro 150-13 amendant le règlement numéro 98-08 afin de soustraire quiconque de l'obligation d'obtenir une permission au préalable pour allumer des pétards et des feux d'artifice.

13-08-163

**ENDOSSEMENT DES MARGES DE CRÉDIT DU COMITÉ DES LOISIRS SACRÉ-CŒUR-DE-MARIE ET DU COMITÉ DES LOISIRS ST-DANIEL**

Il est proposé par le conseiller David Blanchette,  
Appuyé par le conseiller Ghislain Vallée,  
Et résolu d'endosser, pour une période d'un (1) an à la Caisse Desjardins de la Région de Thetford, les marges de crédit des organismes à but non lucratif suivants :

- à être émise en faveur du comité des loisirs du secteur Sacré-Cœur-de-Marie, un montant n'excédant pas 4 000 \$;
- au bénéfice du comité des loisirs du secteur Saint-Daniel, une somme maximale de 2 000 \$;

Adopté à l'unanimité des conseillers.

13-08-164

**OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION D'ADSTOCK : APPROBATION DU BUDGET 2013 RÉVISÉ**

Il est proposé par le conseiller David Blanchette,  
Appuyé par le conseiller Ghislain Vallée,  
Et résolu d'informer la direction de la Société d'Habitation du Québec que la Municipalité d'Adstock a pris connaissance et approuve la révision budgétaire de l'Office Municipal d'Habitation d'Adstock. Pour l'exercice financier 2013, selon la documentation déposée par l'OMH, la participation municipale devrait se chiffrer à quelque 6 237 \$.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

13-08-165

**ÉTUDE ET DÉCISION CONCERNANT LA DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE PRÉSENTÉE PAR MONSIEUR DENYS FALARDEAU**

Monsieur Denys Falardeau, propriétaire du lot 17-3 du rang 10, canton de Thetford, et plus spécifiquement le 126, rue des Cèdres, s'adresse au conseil municipal, via le Comité consultatif d'urbanisme, afin d'obtenir une recommandation favorable concernant une demande de dérogation mineure pouvant permettre la construction d'un garage accessoire à la résidence dont les murs excèdent la hauteur permise. La demande de dérogation repose sur un aspect du règlement, soit la hauteur maximale des murs imposée fixée à 3,1 mètres pour la construction d'un bâtiment accessoire. Cette hauteur est imposée en vertu de l'article 10.3.2.1 du règlement numéro 69-07 relatif au zonage présentement en vigueur dans la Municipalité d'Adstock.

Monsieur Ghislain Jacques, président et porte-parole du CCU explique que le requérant demande de pouvoir excéder la hauteur permise jusqu'à 3,66 mètres afin de lui permettre la construction d'un garage. La hauteur maximale du bâtiment n'excédera en aucun temps 4,67 mètres.

Après avoir pris connaissance du dossier et analysé tous les éléments mis à leur disposition, unanimement, les membres du Comité consultatif recommandent, au conseil municipal, d'accepter la demande de dérogation.

Conformément à la procédure de la L.A.U., et plus spécifiquement à l'article 145.6, Monsieur le Maire met à la disposition des personnes intéressées, une période de questions portant uniquement sur le sujet et invite celles-ci à se faire entendre. Aucune personne intéressée ne se prévaut de son droit de se faire entendre sur le sujet.

Suite aux délibérations, tenant compte de l'avis favorable émis par le Comité consultatif d'urbanisme et de l'absence de commentaires des personnes concernées,

Il est proposé par le conseiller Ghislain Jacques,  
Appuyé par le conseiller Denis Marc Gagnon,  
Et résolu de déroger à l'article 10.3.2.1 du règlement numéro 69-07 relatif au zonage et d'accorder à Monsieur Denys Falardeau, propriétaire du lot 17-3 du rang 10, canton de Thetford, l'autorisation de construire, sur le susdit lot, un garage dont les murs n'excèdent pas la hauteur de 3,66 mètres.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

13-08-166

**DOSSIER NICOLE CLOUTIER : RECOMMANDATION MUNICIPALE AUPRÈS DE LA CPTAQ**

**ATTENDU** que Nicole Cloutier possède les lots 16-3-2 et 16-4 rang 10 pour le cadastre officiel du canton de Thetford, Municipalité d'Adstock, circonscription foncière de Thetford et plus spécifiquement le 188, rue des Cèdres;

**ATTENDU** que le Conseil municipal d'Adstock a pris connaissance d'une demande en vertu de la «*Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*» impliquant le morcellement des lots 16-3-2 et 16-4 rang 10 canton de Thetford, circonscription foncière de Thetford;

**ATTENDU** que les lots de madame Cloutier se retrouvent en partie en zone de villégiature et en partie en zone agricole;

**ATTENDU** que toute autorisation recherchée en ladite demande est conforme au règlement de zonage de la municipalité d'Adstock;

**ATTENDU** que la notion «qu'il n'y a pas ailleurs, sur le territoire de la municipalité, des espaces appropriés disponibles et hors de la zone agricole pour réaliser le projet en question» n'est pas pertinente dans cette demande;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Ghislain Vallée,  
Appuyé par le conseiller David Blanchette,  
Et résolu ce qui suit :

- d'informer la Commission de protection du territoire agricole du Québec que le projet de Nicole Cloutier de détacher et d'aliéner une partie de terrain sur les lots 16-3-2 et 16-4 situés sur le rang 10 au cadastre officiel pour le canton de Thetford en la municipalité d'Adstock, circonscription foncière de Thetford et tel que décrit à la section 2 de la demande, ne va pas à l'encontre de la réglementation municipale présentement en vigueur;
- que la municipalité d'Adstock acquiesce à toute autorisation recherchée en ladite demande;
- d'informer la CPTAQ que la notion devant être précisée «qu'il n'y a pas ailleurs, sur le territoire de la municipalité, des espaces appropriés disponibles et hors de la zone agricole pour réaliser le projet en question», n'est aucunement pertinente dans cette demande;
- de recommander, à la Commission de protection du territoire agricole du Québec, d'accorder telle autorisation;

- d'autoriser le directeur général/secrétaire-trésorier ou son représentant à signer et à acheminer, à qui de droit, tout document pertinent aux fins de ce qui est par les présentes résolu dont, notamment, mais sans limitation, la partie du formulaire de ladite demande constituée des sections 12, 13 et 14 de même que la partie dudit formulaire intitulée «accusé de réception»;

Adopté à l'unanimité des conseillers.

13-08-167

**DOSSIER FRANÇOISE ROBERT : RECOMMANDATION MUNICIPALE AUPRÈS DE LA CPTAQ**

**ATTENDU** que Françoise Robert possède une partie du lot 26A rang 14 pour le cadastre officiel du canton d'Adstock, Municipalité d'Adstock, circonscription foncière de Frontenac et plus spécifiquement le 248, 14<sup>e</sup> Rang;

**ATTENDU** que le Conseil municipal d'Adstock a pris connaissance d'une demande en vertu de la «*Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*» impliquant la modification du périmètre d'un droit acquis sur une partie du lot 26A du rang 14 canton d'Adstock, circonscription foncière de Frontenac;

**ATTENDU** que toute autorisation recherchée en ladite demande est conforme au règlement de zonage de la Municipalité d'Adstock;

**ATTENDU** que la notion «qu'il n'y a pas ailleurs, sur le territoire de la municipalité, des espaces appropriés disponibles et hors de la zone agricole pour réaliser le projet en question» n'est pas pertinente dans cette demande;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Ghislain Jacques,

Appuyé par le conseiller Denis Marc Gagnon,

Et résolu ce qui suit :

- d'informer la Commission de protection du territoire agricole du Québec que le projet impliquant la modification du périmètre du droit acquis sur une partie du lot 26A du rang 14 pour le cadastre officiel du canton d'Adstock, en la Municipalité d'Adstock et appartenant à Françoise Robert tel que décrit à l'annexe de la section 2 de la demande, ne va pas à l'encontre de la réglementation municipale présentement en vigueur;
- d'informer la Commission de protection du territoire agricole du Québec que la demande présentée est tout à fait conforme à la réglementation municipale en vigueur;
- d'informer la CPTAQ que la notion devant être précisée «qu'il n'y a pas ailleurs, sur le territoire de la municipalité, des espaces appropriés disponibles et hors de la zone agricole pour réaliser le projet en question» n'est aucunement pertinente dans cette demande;
- de recommander, à la Commission de protection du territoire agricole du Québec, d'accorder telle autorisation;
- d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier ou son représentant à signer et à acheminer, à qui de droit, tout document pertinent aux fins de ce qui est par les présentes résolu dont, notamment, mais sans limitation, la partie du formulaire de ladite demande constituée des sections 12, 13 et 14 de même que la partie dudit formulaire intitulée «accusé de réception».

Adopté à l'unanimité des conseillers.

13-08-168

**DOSSIER MUNICIPALISATION DU CHEMIN J.-E.-FORTIN, RENOUELEMENT DE L'AVIS D'IMPOSITION DE RÉSERVE : MANDAT AU PROCUREUR**

**ATTENDU** que le 26 août 2011, un avis de réserve pour fin publique a été imposé sur une partie du lot 18 pour le 11<sup>e</sup> rang canton de Thetford dont les propriétaires sont Jacques Lessard et Sonya Néron;

**ATTENDU** qu'en vertu de la loi, l'avis de réserve a une durée de deux (2) ans et renouvelable pour une période additionnelle de deux (2) ans;

**ATTENDU** qu'étant donné que le dossier n'est pas réglé, la municipalité désire se prévaloir de l'option de renouvellement de l'avis de réserve;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par la conseillère Martine Poulin,

Appuyé par le conseiller Michel Rhéaume,

Et résolu d'autoriser Me Daniel Bouchard, procureur de la municipalité, à initier le processus de renouvellement de l'avis de réserve foncière portant le numéro 18 426 762 imposé sur la partie du chemin J.-E.-Fortin appartenant à Jacques Lessard et Sonya Néron connue et désignée comme étant une partie du lot 18 pour le 11<sup>e</sup> rang canton de Thetford. La description technique et le plan portant le numéro 4302 des minutes de l'arpenteur-géomètre Éric Bujold indiquent la portée de la réserve foncière.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

13-08-169

**VISITES PRÉVENTIVES D'INCENDIE À DOMICILE DES NIVEAUX DE RISQUE 1 ET 2, SECTEUR DESSERVI PAR LA BRIGADE INCENDIE DE LA VILLE DE THETFORD MINES : MANDAT D'INSPECTION**

**ATTENDU** que la municipalité doit se conformer au Schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie de la MRC des Appalaches entré en vigueur sur l'ensemble du territoire le 26 janvier 2011;

**ATTENDU** qu'en vertu du schéma, la municipalité a adopté un règlement portant le numéro 137-12 concernant la prévention des incendies dans les bâtiments de risques faibles et moyens résidentiels;

**ATTENDU** que les visites d'inspection préventive d'incendie à domicile des niveaux de risque 1 et 2 doivent être effectuées par une ressource qualifiée en prévention incendie;

**ATTENDU** qu'en matière de protection incendie, les secteurs Sacré-Cœur-de-Marie, Sainte-Anne-du-Lac et le Lac-à-la-Truite sont desservis par la brigade incendie de la Ville de Thetford Mines;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Ghislain Vallée,

Appuyé par le conseiller Michel Rhéaume,

Et résolu de mandater le Service incendie de la Ville de Thetford Mines d'effectuer les visites d'inspection préventives résidentielles en matière d'incendie des niveaux de risque 1 et 2 pour les secteurs desservis par la brigade de la Ville de Thetford Mines dans le respect de la réglementation municipale et en conformité du schéma de couverture de risques en incendie de la MRC des Appalaches.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

13-08-170

**CUEILLETTE ET TRANSPORT DES VIDANGES ET DES MATIÈRES RECYCLABLES : APPROBATION DU DEVIS ET AUTORISATION D'APPEL D'OFFRES**

Le contrat actuel de cueillette et de transport des vidanges et des matières recyclables sera à terme à la fin décembre 2013. À cet égard, il y a lieu d'autoriser le directeur général à procéder à un appel d'offres selon les règles en la matière.

Il est alors proposé par le conseiller Michel Rhéaume,  
Appuyé par le conseiller Ghislain Jacques,  
Et résolu d'approuver le devis concernant la cueillette et le transport des vidanges et des matières recyclables et d'autoriser le directeur général/secrétaire-trésorier à mener, selon les règles légalement observées, un processus d'appel d'offres public.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

13-08-171

**RÉMUNÉRATION DU PERSONNEL ÉLECTORAL**

En vertu de l'article 88 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, le conseil municipal a le pouvoir d'établir le tarif de rémunération du personnel électoral supérieur à celui fixé par le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire. En vue de l'élection du 3 novembre prochain,

Il est proposé par le conseiller Ghislain Vallée,  
Appuyé par le conseiller Michel Rhéaume,  
Et résolu de consentir les rémunérations suivantes aux personnes agissant comme membres du personnel électoral :

	<u>Taux horaire</u>
➤ <u>Personnel de la commission de révision</u>	
- réviseur	13.50 \$
- secrétaire	12.15 \$
- agent réviseur	12.15 \$
➤ <u>Personnel électoral</u>	
- scrutateur	12.96 \$
- secrétaire	11.61 \$
- primo	11.88 \$
➤ <u>Table de vérification</u>	
- président	11.88 \$
- membres	10.53 \$
➤ Tout aide occasionnel supplémentaire	11.61 \$
➤ <u>Officiers d'élection</u>	
- taux prévu par la loi majoré de 49.68 %	

Adopté à l'unanimité des conseillers.

**13-08-172**      **ÉTABLISSEMENT D'UN COMPTOIR POSTAL AU CENTRE COMMUNAUTAIRE INTERGÉNÉRATIONNEL : AUTORISATION DE SIGNATURE DU PROTOCOLE AVEC POSTES CANADA**

**ATTENDU** que la municipalité d'Adstock a déposé une demande, auprès de Postes Canada, pour l'établissement d'un comptoir postal au centre communautaire intergénérationnel du secteur Sacré-Cœur-de-Marie;

**ATTENDU** que la Municipalité d'Adstock sera le gestionnaire de cette franchise;

**ATTENDU** qu'il y a lieu d'autoriser la signature d'un protocole d'entente à intervenir entre les parties;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Ghislain Vallée,

Appuyé par le conseiller David Blanchette,

Et résolu d'autoriser le directeur général/secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la municipalité d'Adstock, le protocole d'entente à intervenir entre la Municipalité d'Adstock et Postes Canada pour l'établissement d'une franchise au centre communautaire intergénérationnel de Sacré-Cœur-de-Marie.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

**13-08-173**      **CONSTRUCTION DU CENTRE COMMUNAUTAIRE INTERGÉNÉRATIONNEL : RECOMMANDATION DE PAIEMENT #1 À L'ENTREPRENEUR «MAXIMA CONSTRUCTION CITÉ INC.»**

Sur recommandation écrite datée du 2 juillet 2013 émanant de la firme André Gagné, architecte,

Il est proposé par le conseiller Ghislain Vallée,

Appuyé par la conseillère Martine Poulin,

Et résolu d'accepter la demande de paiement numéro 1 au montant de 225 471.06 \$ présentée par l'entrepreneur «Maxima Construction Cité Inc.» pour des travaux de construction d'un centre communautaire intergénérationnel dans le secteur de Sacré-Cœur-de-Marie. La présente demande couvre la période des travaux réalisés jusqu'au 28 juin 2013.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

**13-08-174**      **PANNEAUX DE SIGNALISATION FLEXIBLES : AUTORISATION D'ACHAT**

Il est proposé par le conseiller Denis Marc Gagnon,

Appuyé par le conseiller David Blanchette,

Et résolu d'autoriser l'achat et le paiement d'un montant d'environ 900 \$, taxes applicables en sus, pour l'achat de trois (3) panneaux de signalisation flexibles indiquant la limite de vitesse devant être installés sur le chemin des Cerfs.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

13-08-175

**DEMANDE D'AUTORISATION D'ALLUMER DES FEUX DE CAMP ET D'ARTIFICE**

L'article 15 du règlement numéro 98-08 oblige quiconque veut allumer un feu de camps ou des feux d'artifice de demander la permission à la municipalité laquelle accepte ou refuse par résolution. En vertu de cet article, la direction du Comité du terrain de jeux Saint-Daniel, dans leur communication datée du 6 août 2013 et la direction du Comité du terrain de jeux Saint-Méthode, dans leur communication datée du 12 août 2013, demandent à la municipalité l'autorisation d'allumer des feux de camp et d'artifice.

Suite aux discussions,

Il est proposé par le conseiller Denis Marc Gagnon,

Appuyé par le conseiller Ghislain Jacques,

Et résolu d'autoriser, le 16 août 2013 dans le cadre des festivités entourant la fin des activités des camps de jour :

- le Comité du terrain de jeux Saint-Daniel à faire usage de feux d'artifice et d'allumer un feu de camp;
- le Comité du terrain de jeux Saint-Méthode à faire usage de feux d'artifice;

Ces autorisations sont assorties des conditions suivantes :

- de s'assurer que toutes les mesures de sécurité soient mises en place avant le début des activités;
- de recevoir, au préalable, l'approbation du directeur du service incendie, monsieur Daniel Couture;

Adopté à l'unanimité des conseillers.

**AFFAIRES DIVERSES**

Aucun sujet n'est traité sous cette rubrique.

**CORRESPONDANCE ET RAPPORTS**

C1) Les correspondances et les rapports reçus au cours du dernier mois furent transférés électroniquement et/ou présentés aux élus lors d'une séance de travail et/ou préparatoire au conseil municipal.

C2) Pompiers de la brigade incendie Saint-Méthode en aide aux sinistrés de Lac Mégantic : remerciements. Monsieur le maire fait état de l'aide apportée par les pompiers de la brigade incendie du secteur Saint-Méthode lors des événements survenus le 6 juillet dernier à Lac Mégantic et les remercie pour leur implication et leur dévouement à aider les personnes dans le besoin. Selon la compilation, les pompiers ont fourni quelque 286 heures de travail et les dépenses défrayées par la municipalité sont évaluées à quelque 6 000 \$.

Monsieur le maire remercie également toutes les personnes qui ont bénévolement participé à la préparation des repas et des collations des pompiers sans oublier les gens et les commerçants locaux qui ont contribué à leur manière par la fourniture de denrée ou autres.

- C3) Réfection des infrastructures de loisirs, secteur Sainte-Anne-du-Lac : confirmation d'une subvention du gouvernement fédéral. La direction de l'Association des résidents du Lac-du-Huit vient tout juste de recevoir confirmation de l'octroi d'une subvention maximale de 59 000 \$ pour des travaux admissibles de 118 000 \$ provenant du programme Fonds d'amélioration de l'infrastructure communautaire du gouvernement fédéral pour la réfection du terrain de jeux et le centre des loisirs.

### **INFORMATIONS MUNICIPALES**

- F1) Prochaine séance ordinaire du conseil : mardi, 3 septembre 2013, 19h30 en la salle municipale du secteur Saint-Méthode;
- F2) Séance ordinaire du 7 octobre devancée au mercredi, 2 octobre 2013 à 19h30 en la salle «Viateur-Routhier» du secteur Sacré-Cœur-de-Marie;
- F3) Mise en ligne d'information concernant les élections municipales du 3 novembre prochain en consultant l'onglet citoyen/élections à l'adresse suivante : [www.municipaliteadstock.qc.ca](http://www.municipaliteadstock.qc.ca)

### **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Les contribuables, assistant à la séance, interrogent les membres du conseil sur divers sujets. Séance tenante, les réponses sont rendues.

13-08-176

### **LEVÉE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé,  
Il est proposé par la conseillère Martine Poulin,  
Appuyé par le conseiller Ghislain Jacques,  
Et résolu de lever la séance à 20h35.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

Au sens de l'article 142(2) du Code municipal, en apposant sa signature au bas du présent procès-verbal, monsieur le maire reconnaît avoir signé toutes et chacune des résolutions y apparaissant.

Monsieur le maire,

Le directeur général/  
secrétaire-trésorier

\_\_\_\_\_  
René Gosselin

\_\_\_\_\_  
Jean-Rock Turgeon

irt